



N°DEL20-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **DIX** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **4 MARS 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAUT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – Mme MAZIEUX Isabelle.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme SABOURAULT Bérengère
M. PETRAU Jean

Donne pouvoir à :

M. LE BAIL Gérard
M. BENALIA BROUCH Amine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. POMAREZ Serge – Mme SABOURAULT Bérengère – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe – M. BOURDILLAS Thierry.

Secrétaire de séance : Mme PEDUCASSE Sylvie

OBJET : LOGEMENT-HABITAT : DEMANDE DE SUBVENTION DE SOLIHA LANDES POUR LA REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE DAX

Madame la Vice-Présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.301-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 février 2020 approuvant le règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat,

Vu la demande de SOLiHA Landes en date du 20 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Logement-Habitat et Gens du voyage, en date du 4 décembre 2020.

Le Programme d'Orientation et d'Action (POA) fixe comme objectifs de développer des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat à l'horizon 2025. Ainsi, la rénovation énergétique et la réhabilitation de l'habitat social sont destinées à améliorer les performances énergétiques du parc existant afin qu'il demeure attractif et permette aux locataires de réaliser des économies.

SOLiHA Landes engage la réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux situés au 14 rue Cazade, sur la commune de Dax. Il s'agit de 6 T2 de type PLAI.

Les travaux engagés vont permettre de changer de classe énergétique après travaux ; et d'atteindre à minima la classe « C ». Conformément au règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pourrait attribuer 3 000 € par logement.

Les principales caractéristiques de l'opération sont présentées ci-dessous.

Il est proposé aux membres du bureau d'attribuer une subvention d'un montant de **18 000 €**.

Le montant de l'aide forfaitaire communautaire pourra être réajusté une fois les travaux terminés, au regard des résultats des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) effectués après travaux.

Descriptif de l'opération :

Superficie de l'opération en m ²	271.76 m ²				
Surface habitable en m ²	190.71 m ²				
Maître d'ouvrage de l'opération,	SOLiHA Landes				
Nombre de logements	6				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
		6			
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
		6			
Diagnostic de performance énergétique des logements (DPE)	Avant travaux			Après travaux	
	3 logements F 3 logements E			6 logements C	

	Type de logement	Surface utile en m ²	Loyer appliqué en € m ² SU	Loyer en €/mois
PLAI	T1			

	T2	190.31	5.93	186.79
	T3			
	T4			
	T5 et +			

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le 18/03/2021

ID : 040-244000675-20210310-DEL20_2021-DE



Plan de financement

6 logements			
Coût prévisionnel de l'opération : 302 242 € TTC	Subventions : 200 242€		
	<i>Etat</i>	<i>Grand Dax</i>	<i>Fondation Abbé Pierre</i>
	155 242 €	18 000 €	27 000 €
	Emprunts : 100 000 €		
	302 242 €		

En tant que membre du Conseil d'Administration de SOLiHA, Mme Martine ERIDIA ne prend pas part au vote

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 18 000 € à SOLiHA Landes pour la réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux de type PLAI, au 14 rue Cazade sur la commune de Dax.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe relative à l'attribution d'une subvention.

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au paiement du premier acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 139 sur les crédits de paiement de l'exercice 2021.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 10 mars 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le 18/03/2021

ID : 040-244000675-20210310-DEL20_2021-DE

